

<http://clg-pierre-mendes-france-hecky.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1188>

Les Experts à Chécy....perquisition et mise en garde à vue !

- Enseignements et activités pédagogiques - Pôle scientifique - Experts à l'école -



Date de mise en ligne : jeudi 23 mars 2023

Copyright © Collège de Chécy - Tous droits réservés

Mardi 21 mars : une date à retenir dans la l'enquête !

Grâce à l'ADN et aux empreintes, un nom est apparu : la gestionnaire du collège serait l'auteur du crime !
Comment cela est-il possible ? Pourquoi ?

Pour aider nos Experts, l'Officier de police judiciaire Joséphine et Monsieur Sandjivy, Magistrat honoraire et ancien procureur-adjoint au Parquet d'Orléans sont venus leur expliquer les prochaines étapes : la garde à vue de la mise en cause et la perquisition de son bureau à la recherche de preuves.

[<http://clg-pierre-mendes-france-chedy.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-pierre-mendes-france-chedy/local/cache-vignettes/L300xH400/juge-e3fa7.jpg>]

C'est l'occasion pour les élèves enquêteurs de poser des questions.

L'officier de police judiciaire explique aux élèves comment ils devront procéder : la lecture des droits, la mise en garde à vue de la suspecte et enfin comment perquisitionner le bureau.

[<http://clg-pierre-mendes-france-chedy.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-pierre-mendes-france-chedy/local/cache-vignettes/L300xH400/preparation-0336e.jpg>]

Passons aux travaux pratiques !!

La suspecte ne se doute de rien....

[<http://clg-pierre-mendes-france-chedy.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-pierre-mendes-france-chedy/local/cache-vignettes/L300xH400/avant-ab8fd.jpg>]

[http://clg-pierre-mendes-france-chedy.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-pierre-mendes-france-chedy/local/cache-vignettes/L300xH400/lecture_des_droits-2e919.jpg]

mais un Expert lui lit bientôt ses droits et lui fait signer la déclaration de mise en garde à vue.

La mise en cause ne souhaite ni médecin ni traducteur mais réclame un avocat : Maître Tefoutu, habitant Arnaque La Poste en Creuse... et déclare être innocente !

La perquisition débute.

[<http://clg-pierre-mendes-france-chedy.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-pierre-mendes-france-chedy/local/cache-vignettes/L300xH400/perquis-f1660.jpg>]

Elle a toujours lieu en présence du mise en cause.

Et là.....dans une armoire... dans une boîte... stupéfaction !

[<http://clg-pierre-mendes-france-chedy.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-pierre-mendes-france-chedy/local/cache-vignettes/L300xH400/decouverte-6a181.jpg>]

[http://clg-pierre-mendes-france-chedy.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-pierre-mendes-france-chedy/local/cache-vignettes/L300xH400/mise_sous_scelle-ac06a.jpg]

L'arme (un pistolet à eau confisqué à un élève) est découverte et mise sous scellés.

Après la perquisition et la découverte d'une arme, le magistrat décide de requalifier les faits de meurtre en assassinat, car il souhaite que la mise en cause explique les raisons pour lesquelles elle aurait amené une arme dans un établissement scolaire. Y-a-t-il eu préméditation ?

Les explications de la suspecte sont attendues avec impatience.